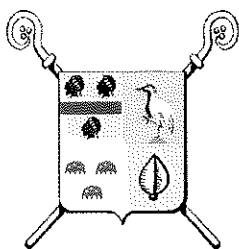


5537-ANHEE, le 23 juin 2016



A l'attention de Mesdames et Messieurs
les Conseillers Communaux

de et à 5537-ANHEE

OBJET : Point supplémentaire à l'ordre du jour établi par le Collège
Communal le 21 juin 2016. Annexe I à la première convocation du
Conseil Communal.

Madame la Conseillère Communale,
Monsieur le Conseiller Communal,

En vertu de l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la
Décentralisation et du règlement d'ordre intérieur adopté par le Conseil
Communal en date du 15 mai 2013, nous ajoutons à l'ordre du jour de la
séance publique du Conseil Communal du 12 juillet prochain : **après le
point n° 20 en séance publique :**

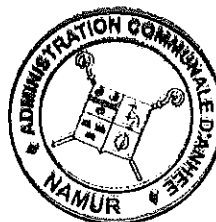
**à la demande de M. Claude de MONTPELLIER d'ANNEVOIE
HENNEQUIN de VILLERMONT, Conseiller communal :**

**-« Situation actuelle et avenir du terrain forestier actuellement
déboisé en face du château de Bioul et acquis par la Commune suite
à un échange. Cette zone est exceptionnelle en terme de biodiversité
entre autres vu sa situation en grande partie située en zone humide.
Quels sont les objectifs de la Commune concernant cette parcelle ? »**

Le présent courrier fait partie intégrante de l'ordre du jour du Conseil
Communal prévu le 12 juillet 2016.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer,
Madame la Conseillère Communale, Monsieur le Conseiller Communal,
nos salutations les plus distinguées.

Le Bourgmestre,



L. PIETTE.